

Projet de restauration environnementale des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal

Dossier : 6211-02-048

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 18 mai au 2 juillet 2004

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de restauration environnementale des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal par le Groupe de restauration : Administration portuaire de Montréal, Noranda Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada a pris fin le 2 juillet 2004. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 mai 2004 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 mai au 2 juillet 2004, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le Groupe de restauration propose de retirer des sédiments contaminés de l'eau des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal. Le projet prévoit le dragage mécanique à l'aide d'une benne preneuse de type environnemental, le transport, l'assèchement et le traitement biologique des sédiments de la cellule 1, contaminés aux hydrocarbures pétroliers. Ces sédiments seraient ensuite utilisés comme remblai sur le site de la Pétrolière Impériale. Les sédiments de la cellule 3 seraient dragués, transportés et asséchés. En raison de la composition mixte (hydrocarbures et métaux lourds) des contaminants de la cellule 3 et en fonction de la technologie de traitement disponible au moment de la réalisation du projet, les co-promoteurs auraient deux possibilités pour éliminer ces sédiments :

- 1) Si la technologie de traitement des métaux lourds permettait de traiter, au moment de la réalisation du projet, le volume important de sédiments inorganiques de la cellule 3, ceux-ci seraient traités puis éliminés dans un lieu d'enfouissement à sécurité maximale au Québec. Si la technologie de traitement des métaux lourds n'était pas retenue par les co-promoteurs au moment de la réalisation du projet, ces derniers enverraient tous les sédiments de la cellule 3 dans un lieu d'enfouissement sanitaire en Ontario ou aux États-Unis.
- 2) Si la technologie de traitement des métaux lourds n'était pas disponible au moment de la réalisation du projet, les co-promoteurs élimineraient les sédiments de la cellule 3, en fonction de leur composition, dans un lieu d'enfouissement à sécurité maximale au Québec ainsi que dans un lieu d'enfouissement sanitaire en Ontario ou aux États-Unis.

Le projet débiterait au printemps 2005. Le dragage des sédiments contaminés s'effectuerait d'avril à juin. L'assèchement des sédiments se poursuivrait jusqu'en août 2005 et le projet serait complété à l'été 2006. D'après l'étude d'impact, le volume total des sédiments extraits dans les baies du secteur 103 est d'environ 40 000 m³. Le coût du projet est évalué à 6 900 000 \$ et est partagé entre les membres du Groupe de restauration.

(Extrait du communiqué émis le 18 mai 2004)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Les éléments du projet

- La disponibilité d'une technologie de traitement des métaux lourds de la cellule 3 ;
- les raisons pour lesquelles la majeure partie des sédiments sera enfouie au Québec ;
- l'emplacement des lieux d'enfouissement sanitaire à sécurité maximale au Québec ;
- les mesures d'atténuation des odeurs lors de la réalisation du projet ;
- la composition et la quantité des composés organiques volatils libérés dans l'atmosphère lors de l'assèchement des sédiments ;
- l'émission possible de poussière découlant de l'utilisation des sédiments comme matériau de remblai à la suite de leur assèchement ;
- la sécurité lors du transport des sédiments par camion ;
- la préparation et la publication d'un rapport de suivi par le promoteur ;
- la gestion des eaux découlant des travaux de dragage.

La procédure

- Des précisions sur les modalités d'une médiation.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Maison de la culture Mercier	8105, rue Hochelaga, Montréal
Bureau Accès Montréal	11 370, rue Notre-Dame Est, Montréal

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 mai 2004	Le Soleil	
26 mai 2004	Le Devoir	
26 mai 2004		Avenir de l'Est
9 juin 2004		Avenir de l'Est

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 mai 2004 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, les hebdos et les médias électroniques de Montréal	118	Site du BAPE
2 juin 2004 Annonce de la séance d'information du 15 juin 2004 à Montréal	Les quotidiens, les hebdos et les médias électroniques de Montréal	118	Site du BAPE

La séance d'information

Date	15 juin 2004
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Sébastien Fillion, stagiaire en communication
Ministère de l'Environnement	Pierre Michon, représentant du MENV
Promoteur	M. Marc St-Cyr, représentant du promoteur M. Stéphane Poirier, consultant
Assistance	30 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Deux entrevues téléphoniques ont été accordées, l'une au journal *Métro* et l'autre à la *radio de Radio-Canada Montréal*. Il a été question du projet ainsi que de la période d'information et de consultation publiques. Lors de la séance d'information du 15 juin, un journaliste de l'hebdomadaire *l'Avenir de l'Est* a couvert l'événement.

La revue de presse

Le site Web de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est a annoncé la tenue de la séance d'information dans sa page d'accueil, sous la rubrique « À surveiller ».

Québec, le 7 juillet 2004

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Jean-Sébastien Fillion, stagiaire en communication